

Délibération n°2021-03-04

Approbation du budget primitif 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire de séance : Patricia MORIN

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Francheville, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Maire

Présence au Conseil Municipal et vote :

Groupes	Conseillers Municipaux	Présents	Absents	Pouvoir à	Pour	Contre	Abst
Francheville naturel-lement	Michel RANTONNET	x			x		
	Laurence MARCASSE	x			x		
	Claude GOURRIER	x			x		
	Christine BARBIER	x			x		
	Daniel AUDIFFREN	x			x		
	Emilie MAMMAR	x			x		
	Michel GRESSOT	x			x		
	Sophie PAGNOUD	x			x		
	Olivier de PARISOT	x			x		
	Claire POUZIN	x			x		
	Georgette BARBET			Laurence MARCASSE	x		
	Jean-Paul VERNAT	x			x		
	Marie-Christine BILLE	x			x		
	Marc VINCENT	x			x		
	Patricia MORIN	x			x		
	Pascal ARDILLY	x			x		
	Marie-Anne D'HONNEUR	x			x		
	Francis TREMBLEAU	x			x		
	Philippe SADOT	x			x		
	Blandine SCHMITT			Claire POUZIN	x		
Christophe VIOUX	x			x			
Claire PRECLOUX	x			x			
Audrey BONDUELLE	x			x			
Gaëtan VERNEY	x			x			
Laëtitia SERIS	x			x			
Demain Francheville Respire	Bernard LEGRAND	x				x	
	Cyril KRETZSCHMAR	x				x	
	Hélène DROMAIN	x				x	
	Elké HALLEZ	x				x	
Vivre Francheville	Jacqueline LEBRUN	x				x	
	Marc BAYET	x				x	
	Jean-Claude BOISTARD			Caroline PARIS		x	
	Caroline PARIS	x				x	

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 33

Nombre de votes Pour : 25

Nombre de votes Contre : 8

Nombre d'Abstention :

Délibération n°2021-03-04

Approbation du budget primitif 2021

Rapporteur : Laurence MARCASSE

Annexes

Le projet de budget primitif 2021 est soumis à délibération du conseil municipal. En application de l'article 107 de la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la République*) codifié à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une note de présentation du budget primitif est annexée à cette délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats de l'exercice 2020 de la commune tels qu'approuvés par l'assemblée délibérante suite au vote du compte administratif.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 15 455 081,31 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 1 888 335,31 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 298 792,31 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 5 491 736,39 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2020 pour un montant de 1 224 322,27 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 606 556,71€. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2020, pour un montant de 138 760,02 € en recettes et 756 525,68 € en dépenses. La section d'investissement est équilibrée grâce au recours à l'emprunt à hauteur de 807 703,79 €.

Vu la note de présentation du budget primitif 2021 annexée à la présente délibération.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

ADOpte le budget primitif 2021 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 15 455 081,31 €

Recettes : 15 455 081,31 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 491 736,39 €

Recettes : 5 491 736,39 €

FIXE le montant maximum de l'emprunt autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 807 703,79 €.

A LA MAJORITÉ

Fait à Francheville le 25 mars 2021,



Michel RANTONNET,
Maire de Francheville